





## ATTESTATION DE L'ASSOCIATION

**Cette rubrique est à remplir par l'association.** Elle est obligatoire pour que le Passeport Bénévole puisse être utilisé dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience et doit être signée par deux dirigeants (votre responsable direct et un membre du Bureau).

Je soussigné(e) .....

Fonction dans l'association .....

Certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

Je soussigné(e) .....

Fonction dans l'association .....

Certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

► Observations complémentaires de l'Association (*Appréciation spécifique, conseil d'orientation, ...*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## CARTE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

**Cette rubrique est à remplir par l'association.** Elle est obligatoire si le Passeport Bénévole est utilisé dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

Nom de l'association : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mail : .....

Site Internet : ..... Date de création : .....

### ► Description du projet associatif / des activités de l'association

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Secteur d'activité : .....

► Zone géographique d'action : .....

► Public visé : .....

► Nombre de bénévoles : .....

► Utilisation d'une charte du bénévolat (\*) : oui / non

► Nombre de salariés .....

► Budget annuel en euros : .....

*\* Ce n'est pas parce qu'il ne peut pas y avoir de contrat, au sens juridique du terme, entre un bénévole et une association, qu'il ne doit pas y avoir de « règle du jeu » partagée. A ce sujet, France Bénévolat a deux recommandations : l'affichage de la « Charte du bénévolat » et la signature d'une « convention d'engagements réciproques ».*  
 Plus d'information : [www.francebenevolat.org/documentation](http://www.francebenevolat.org/documentation)